Règlement Interclubs Badminton Club de Castanet

Préambule :

Le présent règlement est amené à évoluer d'une année à l'autre en fonction de l'organisation du club, des problématiques identifiées ainsi que des besoins.

1. **Partie organisationnelle** :

- Chaque équipe d'interclub sera constituée au maximum de 6 filles et de 6 garçons.

- Le capitaine de chaque équipe sera élu lors de l'AG de l'année n-1. Pourront voter lors de cette élection, l'ensemble des adhérents de l'association présents à ladite Assemblée Générale.
    - Exemple : Le capitaine pour la saison 2024/2025 sera élu lors de l'AG clôturant la saison 2023/2024 organisées en juin/juillet 2024

- La priorité dans la sélection des joueurs sera donnée au la capitaine de l'équipe 1 puis à celui/celle de l'équipe 2 et ainsi de suite.

- Le capitaine d'une équipe n'a pas l'obligation d'être joueur/joueuse de son équipe. Cependant, il/elle ne peut en aucun cas être joueur/joueuse dans une autre équipe.

- Une fois la composition réalisée, le capitaine informe le Bureau de l'association de celle-ci. Après vérification, un accord ou non est transmis au capitaine afin qu'il/elle puisse inscrire son équipe sur BADNET (une formation pourra être proposée aux nouveaux/nouvelles capitaines).

- Chaque capitaine peut choisir un.e vice-capitaine. Celui/Celle-ci peut être joueur/joueuse de l'équipe ou non (si non joueur/joueuse, l'équipe peut comporter 13 personnes). Il ne peut être joueur/joueuse d'une autre équipe.

- Les capitaines s'engagent à remplir les formalités administratives obligatoires pour chaque rencontre de la saison.

- En cas de démission d'un capitaine, une nouvelle élection sera réalisée par les joueurs de l'équipe pour déterminer un nouveau capitaine au sein de l'équipe.

- Au cours de toute la saison, les décisions du capitaine ne pourront être contestées par les joueurs d'une équipe. En bonne intelligence, un échange entre le capitaine et le/la joueur/joueuse insatisfait.e pourra être organisé mais le capitaine peut choisir ou non d'argumenter ses décisions.

- Le club se réserve le droit de créer ou de dissoudre une ou plusieurs équipes entre deux années. Ces décisions devront être prises afin d'assurer la pérennité du club (organisationnelle, financière,…).

2. Partie financière :

- Pour les rencontres de niveau départemental à domicile ainsi que pour l'ensemble des rencontres régionales, le club fournit les volants. Il convient à chaque capitaine de veiller à ce que ceux-ci ne soient pas utilisés abusivement (dans une notion d'impact environnement et financier).

- Dans le cadre des rencontres de niveau départemental à domicile, le club a la possibilité de prendre en charge jusqu'à 50euros par rencontre des frais du buffet pour chaque équipe. Il conviendra au capitaine de réaliser les achats qui seront remboursés par le trésorier sur justificatifs. Sur demande de chaque capitaine, le club pourra fournir les boissons. Il n'est pas exclu que le buffet soit alimenté en totalité ou partiellement par des confections personnelles des bénévoles/joueurs.

- Dans le cadre des rencontres régionales, les frais de restauration seront déterminés en fonction du lieu et des possibilités d'organisation interne. Chaque cas pourra être discuté entre le bureau et le capitaine.

- Dans le cadre des rencontres de niveau départemental, le club ne prend pas en charge les frais de déplacement.

- Dans le cadre des rencontres de niveau régional ou supérieur, le club mettra à disposition la ou les navettes communales (dans la mesure où celles-ci sont disponibles) pour les déplacements hors banlieue Toulousaine. Dans le cas où il serait nécessaire de prendre un (ou plusieurs) véhicule(s) personnel(s) supplémentaire(s), le club prendra en charge les frais kilométriques au barème fiscal. Une copie de la carte grise du véhicule sera demandée pour procéder remboursement (afin notamment d'établir le remboursement en fonction de chevaux fiscaux du véhicule). Les frais de péage seront pris en charge par le club sur justificatif. Attention, le club ne prendra pas en charge les frais de déplacements individualisés ni les frais d'hébergement.

3. Partie Communication

- Lors des rencontres d'interclubs qu'elles soient de niveau régional ou départemental, il est obligatoire de porter le t-shirt officiel du club fournit aux joueurs et joueuses en début d'année. Le bureau attire l'attention sur le fait que le règlement des interclubs régionaux impose une tenue identique. Il sera défini avec entre le capitaine et les joueurs une couleur pour les jupes et shorts.

Le bureau

Le 20 septembre 2023
Mélanie SAMAIN (Présidente)